

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 31 mars 2015

OBJET :	Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité du SIPPEREC
----------------	--

EXPOSE DES MOTIFS

En 2004, le comité du SIPPEREC a décidé de mettre cette expertise à la disposition des collectivités et établissements publics amenés à gérer ces nouvelles contraintes liées à l'évolution du contexte. Le 12 février 2004, un groupement de commandes pour l'achat d'électricité, dont le SIPPEREC est le coordonnateur, est créé. En parallèle et de manière concertée, le SIGEIF - syndicat du gaz et de l'électricité d'Ile-de-France - devient le coordonnateur d'un groupement de commandes pour l'achat de gaz.

Ouvert à toutes les collectivités et établissements publics d'Ile-de-France, le groupement réunit 209 communes, la région Ile-de-France, 6 Conseils généraux, 164 collèges, 20 Communautés d'agglomération, 8 Offices publics d'habitat, 16 syndicats intercommunaux, 17 CCAS, 3 Société Anonyme d'Economie Mixte, 2 universités, et 8 autres établissements publics.

Les services apportés par le groupement, à la demande des adhérents, s'inscrivent dans un double positionnement lié au Développement Durable et à l'Efficacité Energétique :

1. Faciliter et soutenir les actions de maîtrise de l'énergie et d'efficacité énergétique des adhérents ;
2. Répondre aux contraintes de la déréglementation de la fourniture d'électricité qui conduit les collectivités à devoir mettre en concurrence leurs contrats.

Ce positionnement s'est traduit par la mise en place de plusieurs marchés correspondant à des services attendus par les collectivités adhérentes :

- **L'amélioration de la performance énergétique du patrimoine communal** : les services apportés par le « groupement », au travers notamment de marchés de prestations relatives à la performance énergétique du patrimoine (audits énergétiques, diagnostics de performance énergétiques (DPE), simulation thermique,...) exécutables par les adhérents sur simples bons de commande, facilitent la tâche des services.
- **La maîtrise des consommations** est renforcée par la mise en place gratuite d'une solution informatique de gestion de l'énergie disponible dès l'adhésion.
- **La maîtrise des coûts d'achat de l'électricité**

Les perspectives de gains sur le segment des tarifs « bleu » et la disparition programmée des tarifs « jaune et vert », a conduit le SIPPEREC à proposer une stratégie qui permette de capitaliser l'expérience nécessaire pour pallier la disparition des TRV et saisir les opportunités de gains immédiats.

Compte-tenu du contexte, principalement celui de la disparition des tarifs « jaune et verts » et des objectifs de notre Communauté d'agglomération concernant la maîtrise des coûts, la maîtrise de l'énergie et l'efficacité énergétique, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes électricité et d'approuver l'acte constitutif annexé à la délibération ci-jointe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Ouï, l'exposé des motifs

Vu la directive européenne n° 2003/54/CE du 26 juin 2003 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité modifiée,

Vu la délibération du comité syndical du SIPPEREC n°2004-02-09 en date du 12 février 2004 approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes d'électricité du SIPPEREC,

Considérant l'intérêt de la Communauté d'agglomération Seine Amont d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour ses besoins propres,

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DÉCIDE

Article 1er : Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés.

Article 2 : Autorise le Président de la Communauté d'agglomération Seine Amont à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Fait et délibéré en séance à Ivry-sur-Seine, le 31 mars 2015.

Michel Leprêtre
Président de la Communauté d'agglomération
Seine Amont

A large, stylized black ink signature is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'Communauté d'agglomération Seine Amont' and 'Président de la Communauté d'agglomération Seine Amont'.